

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1402

présenté par

M. Grelier, M. Isaac-Sibille, M. Philippe Vigier, M. Turquois, Mme Bergantz et les membres du
groupe Les Démocrates

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:

<p>Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale.</p>
